



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 AOUT 2021 A 20H00

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE TRENTE AOUT A VINGT HEURES.

Le Conseil Municipal de la commune de GROSBREUIL, dûment convoqué le vingt trois Août deux mille vingt et un, s'est réuni, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur HILLAIRET Marc, Maire.

CONVOCAION ELECTRONIQUE ENVOYEE LE : 23/08/2021

CONVOCAION AFFICHEE ET INSEREE SUR LE SITE INTERNET LE : 24/08/2021

DOCUMENTS TRANSMIS :

1. Convocation.
2. Modèle de Pouvoir.
3. Note de synthèse.
4. Compte-rendu du Conseil Municipal du 29.06.2021
5. Rapport des représentants des collectivités membres de l'Assemblée spéciale aux Conseils d'administration pour l'année 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 19

PRESENTS : Marc HILLAIRET, Anne-Lise BRUNET, Alain GUILMENT, Laëtitia BARRAIN, Claude POIRAUD, Marie NICOLAIZEAU, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN, Stéphanie BROSSET, Franck VRIGNON, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET

EXCUSES : Rachel Konaszewski a donné pouvoir à Anne-Lise BRUNET
 Christiane DOUTEAU a donné pouvoir à Marc HILLAIRET
 Mathilde TIGNOLA a donné pouvoir à Marie NICOLAIZEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Didier PROUTEAU

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29.06.2021

Annexe : Compte-rendu du Conseil Municipal du 29.06.2021

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 29.06.2021.

Jérôme LAIDET ne comprend pas pourquoi le vote du contrat d'association a eu lieu alors qu'il avait posé la question de la rémunération des Atsem qui selon lui ne peut pas être équivalente à l'année précédente en raison du mois et demi d'absence dû à la situation sanitaire. Il attend une réponse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
1 (Jérôme LAIDET)	2 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET)	16

- Approuve le procès-verbal tel qu'il est proposé par le Maire.

Décisions du Maire

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 18/06/2021 AU 10/08/2021 – BUDGET PRINCIPAL 2021

Date	Objet	Montant TTC	Société
18/06/2021	PATA 2021	8 736.00 €	COLAS
21/06/2021	CHAUSSURES DE SECURITE – ATELIER	291.77 €	PROLIANS
21/06/2021	FIL ROTOFIL GANTS VISIERE	90.00 €	ESPACE EMERAUDE
22/06/2021	CALCULATRICES ET AGRAFEUSE – MAIRIE	146.83 €	MAXIPAP
22/06/2021	MODULAIRE	5 832.06 €	BODARD
23/06/2021	CIMENT	172.80 €	VM
25/06/2021	CREATION VESTIAIRE RESTUARANT SCOLAIRE	357.91 €	POINT P
28/06/2021	FILETS DE BUT	369.50 €	MTK
29/06/2021	PORTE MAIRIE – CYLINDRE A BOUTON ELECTRONIQUE	1 062.05 €	BAILLY QUAIREAU
29/06/2021	PORTE MAIRIE MENUISERIE	2 993.64 €	DAMIEN MICHENAUD
29/06/2021	PORTE ACCUEIL MENUISERIE	3 152.39 €	DAMIEN MICHENAUD
02/07/2021	LAVAGE ET REPEINTE DE LA FACADE DE LA MAIRIE	11 310.29 €	TOUZEAU PEINTURE
02/07/2021	CLIMATISATION REVERSIBLE POUR LA SUPERETTE	7 341.19 €	VD ENERGIE CLIM
02/07/2021	AFFICHES MARCHÉ DE PRODUCTEURS	86.40 €	MG
05/07/2021	CREATION LAVABO ET ALIMENTATION MACHINE A LAVER – RESTAURANT SCOLAIRE	1 464.14 €	THIBAUDEAU
07/07/2021	FOURNITURES ET MISE EN PLACE MAIN COURANTE SUPERETTE	481.20 €	ROBERT ROCARD

13/07/2021	EVALUATION ET REDACTION PEDT	3 000.00 €	LES FRANCAS
13/07/2021	DIAMANT A EMULSION ET DECAPANT	136.28 €	PAPYRA
04/08/2021	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	50.58 €	MAXIPAP
06/08/2021	PLUS VALUE PORTE DE LA MAIRIE	177.00 €	DAMIEN MICHAUD
10/08/2021	FIOUL DOMESTIQUE	4 788.00 €	ORSONNEAU

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 18/06/2021 AU 10/08/2021 – BUDGET LA BOUTIERE 2021

Date	Objet	Montant TTC	Société
30/06/2021	ETUDES DES INFRASTRUCTURES DES RESEAUX	1 048.80 €	SOLUTEL
30/06/2021	TRAVAUX DE POSE DE CABLAGES POUR LA FIBRE	1 125.60 €	SOLUTEL
30/06/2021	ETUDES GEOTECHNIQUES	1 352.00 €	AGRISOL
30/06/2021	RACCORDEMENT LOTISSEMENT LA BOUTIERE	5 907.28 €	ENEDIS
03/07/2021	TRAVAUX VOIRIE ET ASSAINISSEMENT LOTISSEMENT LA BOUTIERE	39 600.00 €	VALOT TP

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 18/06/2021 AU 10/08/2021 – BUDGET GITES 2021

Date	Objet	Montant TTC	Société
01/07/2021	PANIER GARNIS	182.00 €	LECLERC

URBANISME – DIA En zone Ub :

Immeuble	Section	N°	Superficie totale	Zonage PLU	Adresse
Bâti sur terrain propre	AD	35	5a46ca	UB	5BIS Rue des Alisiers
Bâti sur terrain propre	AB	66	5a83ca	UB	15 rue du Poneau

2. Opération n° 661 - Relance d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation et au suivi de travaux de voirie, réseaux divers et d'aménagements paysagers

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 28 Octobre 2019 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par SAET (mandataire) et ayant pour objet la réalisation et le suivi de travaux de voirie, réseaux divers et d'aménagements paysagers pour une opération d'aménagement d'une partie de la zone d'équipements publics de sports, de loisirs et d'activités socio-culturelles,

Monsieur le Maire rappelle que s'agissant de l'opération d'aménagement d'une partie de la zone d'équipements publics de sports, de loisirs et d'activités socio-culturelles :

- un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par délibération en date du 28 Octobre 2019 au groupement représenté par SAET (mandataire) pour un forfait provisoire de rémunération de 21 500 € HT (marché notifié le 20 Décembre 2019) ;
- un avenant au marché de maîtrise d'œuvre a été réalisé amenant le montant global du marché à la somme de 23 275,00 € HT (signature de l'avenant le 22 décembre 2020) ;
- le montant total des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité s'élevait à 585 000,00 € HT au stade de la notification du marché en date du 20 Décembre 2019 ;
- un permis d'aménager modificatif a été déposé et accordé par arrêté du 06 Février 2021 contraignant le maître d'ouvrage à modifier son plan d'aménagement afin de répondre aux objectifs d'accessibilité sur la RD 21 ;
- la modification augmente sensiblement l'économie du projet, passant le montant de travaux à 708 500,00 € HT et en modifie quelques peu le périmètre
- en conséquence une résiliation du marché de maîtrise d'œuvre a été effectuée en date du 16.08.2021

De ce fait, il convient donc de relancer un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'aménagement d'une partie de la zone d'équipements publics de sports, de loisirs et d'activités socio-culturelles.

Vu l'avis de la commission finances communales du 25.08.2021

Chloé MERLET demande une vision d'ensemble de ce projet de la zone de loisirs avec une présentation des plans financiers et techniques afin d'en connaître les perspectives.

Alain GUILMENT lui expose les différentes tranches prévues, précisant que la première tranche de sécurisation de l'école et des transports scolaires, ainsi que l'aménagement de la rue de l'atlantique sont une priorité.

Jérôme LAIDET et Bernard ALINCANT demandent comment la commune pourra financer ce projet.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, DECIDE, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)	2 (Franck VRIGNON, Peggy LOIZEAU)	14

- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à relancer une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation et au suivi de travaux de voirie, réseaux divers et d'aménagements paysagers.

3. Aide exceptionnelle à la reprise des activités sportives et culturelles

Alain GUILMENT, Adjoint informe l'assemblée que la commission associations-sports souhaite aider la reprise des clubs de la commune pour la rentrée du mois de septembre 2021.

Après plusieurs échanges sur l'opportunité de verser uniquement aux associations sportives, l'assemblée s'entend en majorité pour reprendre les termes de la délibération afin de prévoir le versement d'une subvention aux associations sportives et culturelles de la commune et ce, afin d'aider la reprise des clubs utilisant les infrastructures communales.

Le conseil municipal propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € partagé par le nombre de licenciés/adhérents :

- à chaque association sportive
- à chaque association culturelle
- dont le siège est installé sur la commune,
- en fonction du nombre de licenciés/adhérents à la rentrée de septembre 2021.

Cette aide sera versée sous la condition d'une réduction du prix de la licence ou de l'adhésion avec justificatif à fournir : nombre de licenciés/adhérents au 31 octobre 2021.

Il est proposé au Conseil municipal de voter une aide à la reprise sportive et culturelle aux associations communales sur la base du nombre de licenciés ou adhérents au 31.10.2021 **pour l'année 2021-2022.**

La subvention exceptionnelle sera versée directement aux associations

Vu l'avis de la commission finances communales du 25.08.2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	6 Anne-Lise BRUNET, Rachel KONASZEWSKI, Alain GUILMENT, Christophe BARDINI, Christiane DOUTEAU, Didier PROUTEAU	13

DECIDE

- de verser une subvention exceptionnelle d'un montant total de 10 000 € partagé par le nombre de licenciés/adhérents :
 - à chaque association sportive
 - à chaque association culturelle
 - dont le siège est installé sur la commune,
 - en fonction du nombre de licenciés/adhérents à la rentrée de septembre 2021.

Cette aide sera versée sous la condition d'une réduction du prix de la licence ou de l'adhésion avec Justificatif à fournir : nombre de licenciés/adhérents au 31 octobre 2021.

Il est proposé au Conseil municipal de voter une aide à la reprise sportive et culturelle aux associations communales sur la base du nombre de licencié ou adhérent au 31.10.2021 **pour l'année 2021-2022.**

La subvention exceptionnelle sera versée directement aux associations.

- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

4. Devis Elagage pour le passage de la Fibre

Didier PROUTEAU sort de la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Claude POIRAUD, Adjoint présente à l'assemblée le devis de la société PROUTEAU d'un montant de 4 200 € HT soit 5 040 € TTC pour l'élagage des buissons de routes communales derrière et au-dessus des fils téléphoniques sur une longueur de 42 kms afin de permettre le passage de la fibre optique.

Suite à une question de Jérôme LAIDET, Claude POIRAUD précise que c'est bien aux propriétaires de faire l'élagage pour la fibre, mais uniquement sur leur propriété.

Bernard ALINCANT demande des précisions techniques sur l'élagage.

Une communication sera faite sur l'élagage de la fibre, dans le prochain bulletin municipal.

Vu l'avis de la commission finances communales du 25.08.2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	1 (Bernard ALINCANT)	17

DECIDE

- D'émettre un avis favorable au devis de la société PROUTEAU d'un montant de 4 200 € HT soit 5 040 € TTC pour l'élagage des buissons de routes derrière les fils téléphoniques sur une longueur de 42 kms afin de permettre le passage de la fibre optique.
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

5. Devis pour les travaux de la sacristie, démoussage de la couverture de l'Eglise et entretien de la toiture de la Mairie

Didier PROUTEAU revient dans la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Claude POIRAUD, Adjoint présente à l'assemblée le devis de la société COUTANT Alain d'un montant de 17 517.19 € HT soit 21 020.63 € TTC pour les travaux sur la sacristie, le démoussage de la couverture de l'Eglise et l'entretien de la toiture de la Mairie.

Plusieurs devis ont été demandés, mais un seul retour de la société COUTANT. Pas d'autre réponse.

Les prochaines délibérations préciseront les noms des sociétés consultées, à la demande de Jérôme LAIDET.

Vu l'avis de la commission finances communales du 25.08.2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	19

DECIDE

- D'émettre un avis favorable au devis de la société COUTANT Alain d'un montant de 17 517.19 € HT soit 21 020.63 € TTC pour les travaux sur la sacristie, le démoussage de la couverture de l'Eglise et l'entretien de la toiture de la Mairie.
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

6. Lettrage de bâtiments communaux

Marie NICOLAIZEAU, Adjointe présente à l'assemblée l'historique du dossier de lettrage des bâtiments communaux.

Vu l'avis de la commission mixte communication-bâtiments communaux chargée d'étudier les différentes propositions de lettrages et devis,

Vu la validation par le cabinet Vallée architecture qui a conçu le pôle culturel,

Vu l'avis de la commission finances communales du 25.08.2021

Il est proposé de retenir le devis de l'entreprise ENA-LES ACHARDS pour un montant de 2631 € HT soit 3157.20€ TTC pour le lettrage des bâtiments communaux.

Ci-dessous les visuels des lettrages :

De la Mairie :

Texte en alucomposite ép. 3mm laqué gris foncé RAL 7016 et découpé à la forme
Fixé sur entretoises invisibles.

Format 3690x215 mm

Liberté • Egalité • Fraternité 

Format 1137x225 mm

MAIRIE



De la Médiathèque :

Panneau alucomposite ép. 3mm gris RAL 7016 format 1500x3000 mm avec texte découpé en alucomposite blanc format 1284x131 mm, collé sur le panneau de fond.



Panneau alucomposite ép. 3mm gris RAL 7016 format 1500x3000 mm avec texte découpé en alucomposite blanc format 1310x380 mm, collé sur le panneau de fond.



Du restaurant scolaire :

Texte en alucomposite ép. 3mm laqué gris foncé RAL 7016 et découpé à la forme
Fixé sur entretoises invisibles.

Format 2580x765 mm

RESTAURANT
SCOLAIRE

285 mm



Format 2755x765 mm

SALLE
POLYVALENTE

285 mm



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	19

DECIDE

- D'émettre un avis favorable au devis de l'entreprise ENA-LES ACHARDS pour un montant de 2631 € HT soit 3157.20€ TTC pour le lettrage des bâtiments communaux
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

7. PAYFIP : Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

PAYFIP : Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales – CREATION D'UN SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE

Monsieur Guilment, Adjoint indique qu'un service de paiement en ligne doit être mis à disposition des usagers par les collectivités.

L'offre de paiement PayFIP proposée par la Direction des Finances Publiques (DGFIP) permet de respecter cette obligation. En effet, PayFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire. Le dispositif étant accessible 24h/24 et 7 jours/7, les modalités de règlement sont simples à utiliser.

Le service est entièrement sécurisé :

Pour les paiements par prélèvement, l'authentification se fait via les identifiants impots.gouv.fr ou, bientôt par FranceConnect.

Pour les paiements par carte bancaire, le recours à la norme de cryptage TLS garantit la sécurité des transactions. Une fois qu'il a saisi les coordonnées de la carte bancaire dans une page sécurisée et validé son paiement, l'utilisateur reçoit un ticket de paiement dans sa messagerie électronique.

Seul le coût du service bancaire reste à la charge de la commune :

0.05 € HT par paiement + 0.25 % du montant de la transaction pour les transactions supérieures à 20 €

0.03 € HT par paiement + 0.20 % du montant de la transaction pour les transactions inférieures à 20 €

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.

Vu l'avis de la commission finances communales du 25.08.2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	19

DECIDE

- De mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TIPI proposée par la DGFIP
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.
- Précise que le dispositif sera mis en place pour les régies communales ainsi que pour le restaurant scolaire.

8. Avis sur le rapport annuel 2020 de la SAPL Agence de service aux collectivités locales de Vendée

Annexe : rapport de la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, membres de l'Assemblée spéciale,

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport des représentants des collectivités membres de l'Assemblée spéciale aux Conseils d'administration pour l'année 2020 est adressé à chaque membre afin que l'assemblée délibérante se prononce sur son contenu.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	19

DECIDE

- D'émettre un avis favorable au rapport des représentants des collectivités membres de l'Assemblée spéciale aux Conseils d'administration pour l'année 2020.
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

9. Service restaurant scolaire - Contrat accroissement temporaire d'activités

Marie NICOLAIZEAU, Didier PROUTEAU et Xavier JOSLAIN sortent de la salle du Conseil Municipal

Anne-Lise BRUNET, Première adjointe rappelle à l'assemblée que suite à la nécessité d'aménager le poste d'un agent titulaire du service restaurant scolaire et suite au départ en retraite d'un agent du même service, le Conseil Municipal avait décidé le 29.06.2021 de créer deux emplois temporaires :

- motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1° (accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984
 - Contrat n°1 :
 - Du 1^{er} septembre 2021 au 07 juillet 2022 : 19 heures hebdomadaires en période scolaire
 - nature des fonctions : Aide cuisine et Service de restauration scolaire
 - Contrat n°2 :
 - Du 13 septembre 2021 au 07 juillet 2022 : 24h45 hebdomadaires en période scolaire et 15h30 hebdomadaires une semaine sur deux en période de vacances scolaires
 - nature des fonctions : Aide cuisine et Service de restauration scolaire et périscolaire

Après plusieurs entretiens pour le poste du contrat n°1, il s'avère qu'aucun candidat n'a pu être retenu car soit le profil ne correspondait pas, soit les candidats déclinaient leur candidature après avoir été retenu.

Au vu de la situation et des nécessités de service, un aménagement de planning a été revu et proposé au candidat retenu pour le contrat n°2 qui l'a accepté.

Par conséquent, le candidat retenu pour le contrat n°2 effectuera également le renfort en cuisine de 9h à 13h45 chaque jour scolaire.

Ainsi, il convient d'annuler la délibération du 29.06.2021 et de créer un seul emploi temporaire :

- motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1° (accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984
- durée :
 - Du 16 septembre 2021 au 07 juillet 2022 : 39h00 hebdomadaires en période scolaire et 15h30 hebdomadaires une semaine sur deux en période de vacances scolaires correspondant à un temps de travail à temps complet de 35h avec le cas échéant, paiement des heures supplémentaires réalisées
 - nature des fonctions : Aide cuisine et Service de restauration scolaire et périscolaire

- niveau de recrutement : Adjoint technique catégorie hiérarchique C

Il convient également :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

Il est précisé qu'il est possible d'utiliser le contrat pour accroissement temporaire d'activité, pendant un an maximum, en raison de la nécessité de revoir une éventuelle réorganisation du service lié à l'aménagement d'un poste et à l'intégration éventuelle du protocole sanitaire au restaurant scolaire.

Jérôme LAIDET est étonné qu'il y ait eu des candidatures infructueuses pour ce poste de 19 heures.

Jérôme LAIDET et Franck VRIGNON indiquent qu'il aurait été préférable de convoquer la commission personnel communal.

Marc HILLAIRET confirme qu'aucune candidature n'a pu être retenue car soit le profil ne correspondait pas du tout, soit les candidats déclinaient leur candidature pour des raisons financières. Le deuxième candidat ayant renoncé à ce poste la semaine dernière, la commission personnel communal n'a pas pu être réunie en urgence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	1 (Jérôme LAIDET)	15

- de créer un emploi temporaire :
 - motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1° (accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984
 - durée :
 - Du 16 septembre 2021 au 07 juillet 2022 : 39h00 hebdomadaires en période scolaire et 15h30 hebdomadaires une semaine sur deux en période de vacances scolaires correspondant à un temps de travail à temps complet de 35h avec le cas échéant, paiement des heures supplémentaires réalisées
 - nature des fonctions : Aide cuisine et Service de restauration scolaire et périscolaire
 - niveau de recrutement : Adjoint technique catégorie hiérarchique C
 - D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants,
 - De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

10. Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner reçues dans le cadre du Droit de Préemption Urbain pour la zone UA:

Immeuble	Section	N°	Superficie totale	Zonage PLU	Adresse
Bâti sur terrain propre	AB	15	3a35ca	UA	4 chemin de la fontaine
	AB	31	0a27ca		
Bâti sur terrain propre	AB	51	01a42ca	UA	4 rue du moulin

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les Déclarations d'intention d'aliéner concernant ces biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	19

DECIDE

- De renoncer à l'acquisition de ces biens ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Rapport des commissions

Marie NICOLAIZEAU, adjointe à la communication, présente au Conseil Municipal les informations suivantes :

- les commerces ambulants demandent à retourner place de l'église suite à une baisse conséquente de leur chiffre d'affaires depuis le déménagement place des Meuniers. Le transfert est prévu place de l'église à partir du 7 septembre 2021.
Laurent ENFRIN demande si la superette en a été informée. Claude POIRAUD lui répond que la supérette a bien reçu cette information.
- La prochaine lettre d'information qui paraîtra début octobre 2021 est en cours de préparation.
- Le site internet est mis à jour.
- Une commission mixte fêtes/animations et communication se réunira le lundi 8 novembre à 20h00 à la salle polyvalente.

Questions diverses

- Prochain Conseil Municipal : Mardi 5 octobre 2021 à 20h00
- Le calendrier des prochaines réunions sera transmis aux membres du Conseil Municipal.

Séance levée à 21h52.

Le Maire,

Marc HILLAIRET.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 30.08.2021

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29.06.2021**
2. **Opération n° 661 - Relance d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation et au suivi de travaux de voirie, réseaux divers et d'aménagements paysagers**
3. **Aide exceptionnelle à la reprise des activités sportives et culturelles**
4. **Devis Elagage pour le passage de la Fibre**
5. **Devis pour les travaux de la sacristie, démoissage de la couverture de l'Eglise et entretien de la toiture de la Mairie**
6. **Lettrage de bâtiments communaux**
7. **PAYFIP : Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales**
8. **Avis sur le rapport annuel 2020 de la SAPL Agence de service aux collectivités locales de Vendée**
9. **Service restaurant scolaire - Contrat accroissement temporaire d'activités**
10. **Déclaration d'intention d'aliéner**

Signatures de la Séance du Conseil Municipal du 30.08.2021

Marc	HILLAIRET	
Anne-Lise	BRUNET	
Alain	GUILMENT	
Christiane	DOUTEAU	Excusée
Laëtitia	BARRAIN	
Claude	POIRAUD	
Marie	NICOLAIZEAU	
Christophe	BARDINI	
Rachel	KONASZEWSKI	Excusée
Didier	PROUTEAU	
Mathilde	TIGNOLA	Excusée
Xavier	JOSLAIN	
Stéphanie	BROSSET	
Franck	VRIGNON	
Peggy	LOIZEAU	
Laurent	ENFRIN	
Bernard	ALINCANT	
Chloé	MERLET	
Jérôme	LAIDET	